

Présents :

Jean Noël BADENAS – Hervé OBIOLS – Gilbert LEPETITCORPS – Louis ANGUERA – José PAGAN – Fabienne SIRAT – Hubert BELMONTE – Philippe CALMEL – Katia PARIS – Marie-Ange MOREAU – Marie COMPS – Jean-Claude LECHAT – Sandie VARO – Annie GAYRAUD – Franck FELENEZ – Alexia FAURIE – Adrien SOUTADE – ALBO Marie Line – GUARDIA Serge

Absents excusés

Monique COLOMBIE ayant donné procuration à Jean Noël BADENAS
ayant donné procuration à Jean-Noël BADENAS
Annie MARTIN ayant donné procuration à Gilbert LEPETITCORPS
Isabelle MAROUZE ayant donné procuration à Hervé OBIOLS
Pierre BONFILS – Marie COMPS

❖ **Communauté de communes CANAL LIROU ST CHINIANAIS**
Modification statutaire (PLU)

L'intercommunalité a délibéré sur la compétence PLU. On entre maintenant dans la phase de concertation des conseils communaux. Obligation de modifier les statuts intercommunaux afin de pouvoir continuer à bénéficier de la dotation bonifiée de l'état qui s'élève à 185 000€.

L'intercommunalité devait se prononcer entre plusieurs compétences : la voirie, l'assainissement, l'équipement sportif et le PLU qui amènera une cohérence et plus d'équité sur le territoire. En 2016 l'état ne gèrera plus l'instruction des permis. Un technicien intercommunal sera en charge de cette instruction qu'il soumettra aux maires respectifs.

Voté à l'unanimité

❖ **Congrès des maires**

Prise en charge des frais de déplacement et d'hôtel pour 2 élus.
25, 26 et 27 novembre 2014.

Voté à l'unanimité

❖ **Contrats d'assurance des risques statutaires**

Appel à candidature du centre de gestion (CNP/SOFCA).

Prise en charge maladie (15 jours d'arrêt consécutifs), accident du travail, décès... des agents de la collectivité.

Coût : 5,85% de la masse salariale

Voté à l'unanimité

❖ **Personnel**

Formation BAFA pour 2 personnes actuellement en CAE avec Léo Lagrange à Narbonne.

Coût 400€ par personne.

Voté à l'unanimité

❖ **Intempéries**

Une demande de déclaration par l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

Plan de sauvegarde :

Un exercice grandeur nature est en projet.

Un don de 1000€ sera versé à l'association des maires au profit des communes récemment touchées par les inondations.

Voté à l'unanimité